



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

coopératives

Question écrite n° 24517

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la nécessité de mettre en place un financement d'État en complément des aides aux investissements des coopératives d'utilisation de matériel agricole dans le PDRN. Les investissements CUMA (hors zone objectif 2 et sous certaines conditions) sont éligibles aux aides PDRN. Or, contrairement à ce qui était envisagé, aucun financement de la part de l'État n'a pour l'heure été mis en place. Il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La Commission européenne a approuvé le 17 décembre 2001 une demande d'aide permettant de financer les investissements au titre de la mesure n du RDR « Services essentiels pour l'économie et la population rurale », dans le cadre du Plan de développement rural national (PDRN). Cette décision permet par conséquent de financer les investissements CUMA sur l'ensemble du territoire, alors que ces financements étaient jusqu'à présent limités aux zones d'objectif 2. Les modalités d'intervention de l'État dans le financement de la part nationale de ce nouveau dispositif doivent être définies par arrêté interministériel. Le projet d'arrêté qui a été établi n'a pas encore à ce jour reçu l'aval du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie avec lequel des discussions sont en cours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24517

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 2003, page 6862

Réponse publiée le : 23 mars 2004, page 2257